

budget 2012 et législature 2011-2016 Lausanne prépare l'avenir

Dans un contexte économique particulièrement instable, la Municipalité de Lausanne pose des jalons pour assurer la solidité des finances de la Ville. Face à une augmentation de ses charges et de ses besoins en investissements, elle propose de mettre en place un plan structurel d'amélioration financière au sein de l'administration et de fixer le plafond d'endettement et celui des risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016. Elle présente par ailleurs un budget 2012 caractérisé par un déficit prévisionnel de 32,2 millions.

La ville de Lausanne connaîtra un développement important dans les prochaines années et les besoins en investissements permettant d'assurer cette croissance vont se révéler conséquents. Par ailleurs, la cherté du franc suisse et la crise de la zone euro génèrent de nombreuses incertitudes pour l'économie locale et, par voie de conséquence, pour les finances publiques.

Pour 2012, le budget fait apparaître un excédent de charges du compte de fonctionnement de 32,2 millions de francs, en hausse de 19 millions par rapport au budget 2011. Plusieurs postes impactent le budget: l'augmentation des dédommagements à des collectivités publiques et des amortissements liés à la politique volontariste d'investissements de la Ville et la diminution du résultat des services industriels (SIL), en particulier. Ainsi, la facture sociale pèse pour 5 millions supplémentaires, les coûts liés aux transports publics augmentent de 4,5 millions, les amortissements de 6,5 millions et le résultat des SIL diminue de 6 millions. Les recettes fiscales, quant à elles, demeurent globalement stables.

Du côté des investissements, plusieurs bâtiments sportifs, culturels et scolaires lausannois doivent être rénovés et certains projets d'aménagement poursuivis en 2012 (Bellerive-Plage, Opéra, Maison de quartier au temple de St-Luc). Afin de les mener à bien, les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif sont évaluées à 156,5 millions. D'un niveau élevé, elles sont toutefois en diminution de 20,6 millions par rapport au budget 2011. Elles seront financées par un autofinancement de 75,8 millions de francs – plus faible de 17,7 millions par rapport à l'an dernier – et par le recours à l'emprunt pour 80,7 millions (- 2,9 millions par rapport à 2011).

La nouvelle législature impose aussi l'adoption d'un nouveau plafond d'endettement pour la période 2011-2016. La Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement net de la Ville à 2,4 milliards au maximum alors que l'endettement net au 31 décembre 2010 se montait à 2,06 milliards. Cet accroissement doit permettre de faire face aux nouveaux investissements planifiés pour la période (670 millions) et aux besoins de recapitalisation de la caisse de pensions de la Ville tels qu'annoncés en 2010 (environ 200 millions). Le plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) de la Ville sera quant à lui porté à 1,9 milliard afin de couvrir les engagements de la Ville pour le logement et en faveur de la caisse de pensions, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les institutions de prévoyance de droit public.

La législature qui s'ouvre est marquée par de nombreuses incertitudes conjoncturelles et par des risques financiers pour la Ville : stagnation des recettes fiscales, accroissement de la facture sociale, diminution du bénéfice des services industriels notamment. Simultanément, Lausanne a des



possibilités de développement importantes du fait de sa vitalité démographique et de son dynamisme économique. Ces opportunités de développer la ville impliquent une phase d'investissements élevés (équipements techniques et sportifs, logements, transports en particulier).

Pour y faire face, la Municipalité a décidé d'engager un plan structurel d'amélioration financière permettant à Lausanne de répondre à ses besoins futurs en améliorant la marge de manœuvre financière des autorités. A cet effet, une amélioration durable des finances communales de 40 millions par année est visée, sous forme de 20 millions de recettes supplémentaires et d'économies pour un montant équivalent. Les domaines de la petite enfance et de la sécurité, considérés comme prioritaires, feront exception et bénéficieront de possibilités de développement.

C'est donc une action forte, résolue, avec un effort qui sera maintenu sur la durée, que la Municipalité engage en ce début de législature, avec un programme d'action complet, du court terme (budget 2012) au moyen et long terme (endettement et amélioration financière). Ces actions permettront à Lausanne d'envisager sereinement son avenir tout en assurant sa croissance.

Finances et patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, tél. 021 315 72 00**
- **Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 01**
- **David Barbi, chef du service financier, tél. 021 315 42 10**

Sur internet: www.lausanne.ch/budget

Lausanne, le 12 octobre 2011